

# PROCES VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal en date du

**Vendredi 23 février 2018 à 18h**

sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire.

**Date de la convocation :** 19 février 2018

**Présents :** Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON, Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – David REY – Joëlle ALBERT – Elodie BERARD – Audrey DELIE – Etienne EYMARD – Eric FERRET – Nathalie HURLIN – Florent LOUMAYE – Elisabeth MARTIN

**Excusé :** Louis ALBRAND – Pierre MESNIER

**Pouvoir :** De Louis ALBRAND à Jean-Louis QUEYRAS – de Pierre MESNIER à Audrey DELIE

**Secrétaire de séance élue à l'unanimité :** Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire énumère les sujets prévus à l'ordre du jour et propose au Conseil Municipal le retrait des délibérations n° 15 (terrasse restaurant le Gaulois) et 16 (terrasse restaurant les Tables de Gaspard) et le rajout des délibérations n° 19 (paiement de factures d'investissement avant le vote du budget primitif) et 20 (affectation du résultat budget caisse des école). Accord unanime.

## DELIBERATIONS PRISES

- 1- **Vote des comptes de gestion 2017 :** budget principal, eau et assainissement, camping, caisse des écoles et microcentrale  
Monsieur le Maire présente les comptes de gestion proposés par Monsieur le Trésorier et conformes aux écritures de la comptabilité communale. Les comptes de gestion de l'ensemble des budgets sont votés à l'unanimité.
- 2- **Vote du compte administratif 2017 :** budget principal  
L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de 173.364,29 € et un excédent en section d'investissement de 53.938,46 €. Accord à la majorité, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.
- 3- **Vote du compte administratif 2017 : eau et assainissement.**  
L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de

1.405,43 € et un déficit en section d'investissement de 44.785,95 €. Accord à la majorité, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**4- Vote du compte administratif 2017 : camping**

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de 11.573,39 € et un excédent en section d'investissement de 6.939,81 €. Accord à la majorité, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**5- Vote du compte administratif 2017 : caisse des écoles**

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de 1.915,74 €. Accord à la majorité, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**6- Vote du compte administratif 2017 : microcentrale**

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de 884,00 € et un déficit en section d'investissement de 6.113,26 €. Accord à la majorité, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**7- Vote et affectation du résultat : budget principal.**

Monsieur le Maire, suite aux différents résultats constatés, propose d'affecter à la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, la somme de 49.163,92 € et d'inscrire la somme de 321.156,80 € en recettes de fonctionnement. Accord unanime.

**8- Vote du résultat : eau et assainissement**

Monsieur le Maire, suite aux différents résultats constatés, propose d'inscrire la somme de 136.996,87 € en recettes d'investissement et la somme de 58,72 € en recettes de fonctionnement. Accord unanime.

**9- Vote et affectation du résultat : camping**

Monsieur le Maire, suite aux différents résultats constatés, propose d'affecter à la section d'investissement la somme de 7.104,29 € et d'inscrire la somme de 4.468,50 € en recettes de fonctionnement. Accord unanime.

**10- Vote du résultat : caisse des écoles**

Monsieur le Maire, suite aux différents résultats constatés, propose d'inscrire la somme de 2.020,78 € en recettes de fonctionnement. Accord unanime.

**11- Vote du résultat : microcentrale**

Monsieur le Maire, suite aux différents résultats constatés, propose d'inscrire la somme de 37.198 € en recettes d'investissement et la somme de 884 € en recettes de fonctionnement. Accord unanime.

**12- Approbation du rapport de la CLECT et attribution de compensation**

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 21/12/2017 relatif à l'attribution de compensation pour la commune qui est de 127.444 €. Accord unanime.

**13- Participation de la commune à différentes associations et organismes**

Monsieur le Maire propose de reconduire les adhésions à divers organismes pour l'année 2018. Les cotisations s'élèvent à 100 € pour l'Association des Maires Ruraux de France, 226,20 € pour l'Association des Elus de la Montagne, 360 € pour l'Association des Maires de France, 252 € pour le Fonds de solidarité pour le Logement, 100 € pour le Conseil

d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement et de 560 € pour Ingénierie Territoriale.  
Accord Unanime.

**14- Demande de subventions – Signalétique cœur de village**

Dans le cadre de l'aménagement du village, la proposition du cabinet TOPOSCOPE d'instaurer d'une zone de rencontre dans le village et de mettre en place une nouvelle signalétique a été retenue. Accord unanime pour solliciter des subventions

**15- Demande de subventions – création d'un site Internet**

Dans le cadre de la modernisation de la communication de la Mairie, la création d'un nouveau site Internet devient une nécessité. Accord unanime pour solliciter des subventions.

**16- Autorisation occupation domaine public « point de tri »**

La communauté de communes du Guillestrois Queyras détient la compétence « Ordures Ménagères ». Dans ce cadre, il convient de régulariser l'installation des différents points de tri répartis sur le territoire communal. Accord unanime pour signer une convention d'occupation du domaine public.

**17- Conventions passage avec le Syme05**

Les travaux de raccordement électrique du poste de refoulement de l'Aéromotel nécessitent le passage des réseaux secs dans la parcelle communale G 2543. Accord unanime pour autoriser ce passage.

**18- Paiement de factures d'investissement avant le vote du BP 2018 :**

Le Maire explique qu'il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018 dans la limite fixée par les textes. Accord unanime pour appliquer cette possibilité

**19- Motion des territoires**

Le troisième adjoint donne lecture de la motion des territoires proposée par l'association des communes pastorales de la région PACA concernant la présence du loup. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10 et est suivie par une réunion de travail sur la présentation des scénarios d'aménagements proposés par le cabinet TOPOSCOPE.

Le Maire,

Jean-Louis QUEYRAS

